

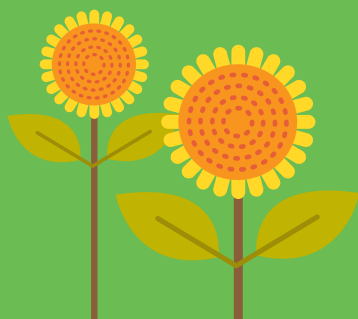
GUIDE DE COMPOSTAGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
de L'ARC MOSELLAN



Réussir son compost c'est facile !

SERVICE PRÉVENTION ET
GESTION DES DÉCHETS
DE L'ARC MOSELLAN
www.arcmosellan.fr
Tél. : 03 82 83 21 57
dechets@arcmosellan.fr



La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) vous propose ce guide pour vous aider à jeter moins en effectuant les bons gestes de compostage.

À la maison comme au jardin, nous produisons des déchets organiques tels que les épluchures de légumes, les restes de repas, les tontes de gazon, les feuilles mortes ou tailles de haies. Dans nos poubelles, 30 % des déchets peuvent être compostés et ainsi enrichir les potagers ou les plantes d'intérieur.

En effet, il existe des solutions pour offrir une nouvelle vie à ces déchets organiques !

Nous pouvons les valoriser et les recycler nous-mêmes grâce au compostage et au paillage. Ces pratiques, inspirées du processus de régénération dans la nature, améliorent la fertilité de la terre de nos jardins ou de nos plantes en pot, sans produits chimiques.

Un geste doublement bénéfique car nous réduisons les déchets produits et nous faisons du bien à nos plantations. En plus, c'est facile et c'est gratuit !

Composter, est-ce vraiment utile ?

Absolument, la réponse est oui !

Le compostage permet en effet de limiter la quantité de déchets ménagers ou l'apport en déchèterie mais également de réduire le recours à l'enfouissement ou l'incinération et au transport des déchets.

Le compostage permet en plus de produire un amendement de qualité pour votre terre. Il renforce le stock d'humus dans le sol et améliore sa fertilité.

Il favorise la vie du sol !

*Le Service Prévention et Gestion des Déchets (SPGD)
est à votre service pour vous accompagner dans
une démarche de compostage*



SOMMAIRE

- 1/ Le compostage, un processus naturel p4
- 2/ Le compostage en tas p5
- 3/ Le compostage en bac p6
- 4/ Le lombricompostage (ou vermicompostage) p7
- 5/ Le paillage (ou mulching) p8
- 6/ Fiche pratique A : Les 5 règles d'or du compostage p9
- 7/ Fiche pratique B : À chaque problème une solution p10
- 8/ Fiche pratique C : Quand et comment utiliser son compost ... p11

1/ LE COMPOSTAGE, UN PROCESSUS NATUREL

Le compost provient d'une transformation aérobie (milieu avec oxygène) de déchets organiques par le biais de micro-organismes. Le produit obtenu se transformera dans le sol en humus qui pourra être très utile en agriculture et en jardinage.

Le déroulement du compostage à domicile

Les matières compostées sont transformées, en présence d'oxygène et d'eau, par des micro-organismes (bactéries, champignons...) et des organismes de plus grande taille (lombrics, acariens, cloportes, myriapodes, coléoptères et autres insectes). Les déchets perdent ainsi leur aspect d'origine et deviennent du compost. Ce produit va contribuer, dans le sol, à renforcer le stock d'humus. Au bout du processus de compostage, on obtient ce que l'on appelle un compost mûr qui a une agréable odeur de terre de forêt, une couleur foncée et une structure grumeleuse.



Vous avez à votre disposition une large gamme de méthodes et de matériels pour faire votre compost. Comment choisir ? Sur quelles bases ? En fait, chaque solution a des avantages et des inconvénients. Les critères qui pourront vous guider sont :

- la place disponible,
- la quantité de déchets organiques,
- la proximité du voisinage,
- le temps à consacrer à cette activité.

Quel que soit votre choix, l'important est de bien suivre le processus de compostage.



Vous trouverez dans ce guide les différentes méthodes de compostage telles que le compostage en tas, en bac, le lombricompostage et le paillage (mulching).

2/ LE COMPOSTAGE EN TAS

Cette technique consiste à regrouper les déchets directement sur le sol afin de former un tas d'une hauteur variable (0,5 m à 1,5 m en moyenne).

Avantages :

Souplesse et facilité d'utilisation, il n'y a aucune contrainte de volume. Vous jouez sur la hauteur, la longueur et vous pouvez faire autant de tas que vous le souhaitez. Les déchets sont toujours accessibles et visibles. Vous les surveillez en toute facilité.

Le compostage en tas convient à ceux qui disposent de place et n'ont pas beaucoup de temps à consacrer au compostage. Le manque d'arrosage est compensé par les pluies périodiques. L'aération naturelle est souvent importante et limite ainsi les risques d'asphyxie. L'évaporation relativement aisée peut aider à combattre l'excès d'eau. Mais le mieux est quand même de surveiller et de mélanger régulièrement votre compost.

Inconvénients :

Lenteur et désagréments visuels. Le tas est à la merci d'animaux (chiens, chats, rongeurs, etc.) qui peuvent éventuellement être attirés par les épluchures, les os et la viande et autres restes de cuisine. Déposer les déchets frais au milieu du tas peut être une parade efficace. Le tas est exposé aux aléas climatiques, aux précipitations, au vent, à la sécheresse, au froid qui ont pour conséquence de rendre le processus irrégulier. Une surveillance régulière permet de pallier ces inconvénients. Par ailleurs, la vision d'un tas n'est pas du goût de tout le monde.

Le compostage est un peu plus long : il faut six mois à un an pour obtenir un compost mûr prêt à l'emploi.



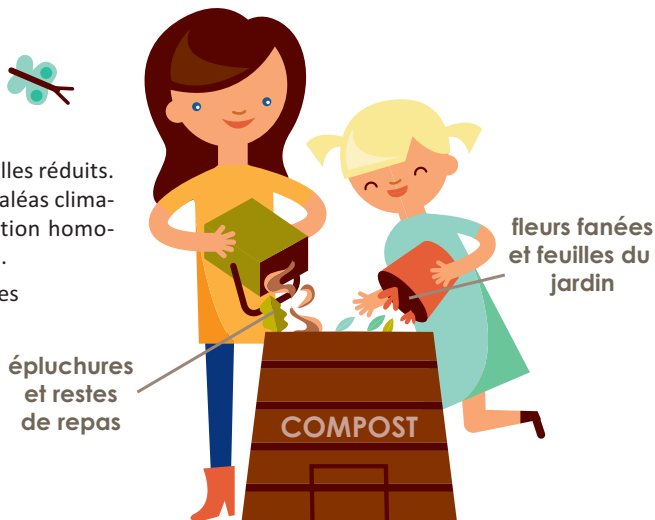
3 / LE COMPOSTAGE EN BAC

Un composteur, aussi appelé « bac à compost », se présente sous la forme d'une structure en bois, en métal ou en plastique. Il contient un volume réduit de déchets à composter et limite les effets de surface tels que l'assèchement ou le refroidissement. Il peut être plus ou moins ouvert sur l'extérieur.

Avantages :

Encombrement et nuisances visuelles réduits. Vous pouvez le mettre à l'abri des aléas climatiques et assurer une décomposition homogène pour l'ensemble de la masse.

Les composteurs fermés placent les déchets hors de portée des animaux. Un composteur vous permet de fabriquer votre compost même si vous ne disposez que de peu de place. Le compostage peut être rapide (quatre à cinq mois).



Inconvénients :

Il convient uniquement pour les petits volumes (jusqu'à 1 000 litres). Vous pourrez remédier à cette contrainte en utilisant plusieurs composteurs. Pour que le compostage en bac fonctionne correctement, il faut y consacrer du temps. Le fait que le composteur soit fermé ne signifie pas que le compostage se fasse seul. Il faut le surveiller fréquemment pour éviter des dérives (sécheresse, pourrissement nauséabond) qui sont irréversibles en l'absence d'intervention de l'opérateur.

Le brassage doit se faire sur une vingtaine de centimètres à chaque apport de déchets frais pour les mélanger aux matières présentes. Il faut ensuite recouvrir le tout de copeaux, broyat de branches ou autres matières grossières carbonées. Il peut être utile de fonctionner avec deux bacs (ou plus), le premier recevant les déchets frais et le dernier servant à la maturation du compost.

Veillez à respecter l'ordre d'arrivée des matières lors de leur transfert d'un composteur à l'autre (les plus anciennes doivent être au fond du bac).

Comment obtenir un composteur

Les composteurs sont vendus dans les jardineries, les quincailleries et les grandes surfaces.

L'Arc Mosellan, dans le cadre de la Prévention des Déchets, a choisi de proposer, aux habitants qui le souhaitent, un composteur en bois.

Vous pouvez également fabriquer vous-même votre bac à compost. Pour cela, vous avez plusieurs possibilités à votre disposition : le bac cubique en bois, à base de planches, de rondins ou de palettes ; le treillis métallique cylindrique : il peut être entouré d'une toile, d'une natte de roseaux ou d'une feuille de plastique perforée ; un box en parpaings.



Le saviez-vous ?

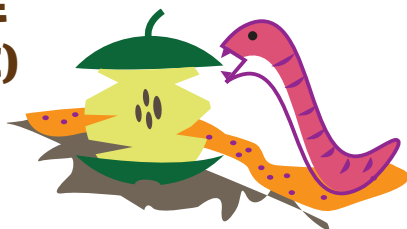
Des composteurs en bois sont disponibles à la CCAM .

4 / LE LOMBRICOMPOSTAGE (OU VERMICOMPOSTAGE)

Cette technique utilise les qualités intrinsèques du ver (ou lombric), le meilleur recycleur naturel de notre environnement. Il s'agit d'un « compostage à froid », plus rapide que le compostage en tas car les vers stimulent la population microbienne et accélèrent la transformation des résidus organiques. Il n'entraîne aucune montée de température et aucune odeur, c'est pourquoi il peut être utilisé en intérieur à l'aide d'un lombricomposteur.

Il n'est donc pas nécessaire d'avoir un jardin si vous voulez pratiquer le lombricompostage. De plus, le lombricomposteur est très facile d'utilisation : vous n'avez pas besoin de remuer ni de retourner les déchets, ce sont les vers qui s'en occupent !

Comme pour le composteur, vous pouvez fabriquer vous-même votre lombricomposteur à l'aide de quelques boîtes de polystyrène qu'on trouve chez les poissonniers et un peu de grillage. Sinon, vous avez bien entendu la possibilité d'acheter un lombricomposteur prêt à l'emploi dans le commerce.



Mais attention à ne pas oublier l'essentiel : les vers ! Il faut bien évidemment faire attention aux espèces de vers utilisés, les « bons » vers composteurs se nomment EISENIA ANDREI et EISENIA FOETIDA.

5/ LE PAILLAGE (OU MULCHING)



Le paillage consiste à recouvrir le sol, au pied des plantes cultivées, avec des matières végétales opaques mais laissant passer l'air et l'eau.

Cette pratique protège la structure de la terre et limite les pertes d'eau et la croissance des mauvaises herbes.

Cependant, on appelle également paillage (ou mulching) la technique de fertilisation naturelle, qui consiste à laisser l'herbe coupée sur la pelouse lors de la tonte. Les brins d'herbe vont alors se décomposer sur le sol, fournir ainsi un engrais naturel à votre pelouse et lui redonner des éléments nutritifs et de l'eau. Le mulching vous dispense également de ramasser l'herbe après la tonte.

L'idée reçue selon laquelle le fait de laisser l'herbe coupée sur place propage les maladies et endommage la pelouse est totalement fausse !

Au contraire, si la pelouse est bien entretenue, le mulching contribue plutôt à lui donner une meilleure apparence. De plus, si vous utilisez un scarificateur régulièrement afin que la pelouse respire, cela évitera également l'apparition éventuelle de mousse.

D'autre part, les brins d'herbe se décomposent en 48 heures, ce qui évite d'en retrouver partout !

Par contre, pour que cette technique porte ses fruits, vous devez impérativement tondre votre pelouse régulièrement sur un gazon parfaitement sec. De plus, il n'est pas recommandé d'utiliser une tondeuse classique dont on enlèverait le bac car il existe des risques liés aux projections.

La pratique du mulching requiert donc l'utilisation d'une tondeuse spécifique, la tondeuse mulcheuse.

6/ FICHE PRATIQUE A

Les 5 règles d'or du compostage

Règle n° 1 :

Mélanger les déchets entre eux

Pour bien composter, il faut mélanger des catégories opposées, en les brassant dès le départ ou en les disposant en couches alternées.

- Mélanger des **déchets carbonés** qui se décomposent très lentement seuls (tailles, branches, paille, écorces, feuilles mortes, sciure, copeaux, herbes sèches, papiers, cartons) avec des **déchets azotés** qui se dégradent très facilement et ont tendance à pourrir (déchets de cuisine, tontes de gazon, pousses vertes).

- Mélanger des **déchets humides** qui contiennent de l'eau très utile (déchets de cuisine, tontes de gazon, pousses vertes) avec des **déchets secs**, qui ne se compostent pas seuls (branches, paille, papiers, sciure).

- Mélanger des **déchets grossiers** (tailles et déchets fibreux broyés), pour faciliter l'aération, avec des **déchets fins** (déchets de cuisine, sciure, tontes de gazon).

Règle n° 2 :

Broyer les déchets si besoin

Les végétaux durs, longs et encombrants sont plus difficiles à composter. En sectionnant, fragmentant, écrasant ou broyant ces déchets, vous facilitez l'action des micro-organismes. Ces déchets favorisent l'aération des matières en compostage. Vous pouvez les réutiliser sur plusieurs cycles de compostage, en les retirant du compost mûr par tamisage.

NE BRÛLEZ JAMAIS LES DÉCHETS VERTS À L'AIR LIBRE !

C'est interdit (les quelques dérogations possibles sont strictement encadrées). C'est une source de nuisance pour vous et vos voisins : odeurs, fumées et production de polluants, dont des particules dangereuses pour la santé.

Règle n° 3 :

Aérer les matières

Les micro-organismes utiles au compostage ont besoin d'oxygène.

- Sans air, ils sont remplacés par d'autres qui produisent des gaz malodorants et du méthane, puissant gaz à effet de serre.

- Intégrez des matières grossières : elles permettent une aération permanente des déchets.

- Réalisez un brassage régulier : au début du compostage (lorsque l'activité des micro-organismes est la plus forte), puis tous les 1 à 2 mois.

Règle n° 4 :

Surveiller l'humidité

Trop d'humidité empêche l'aération : le compostage est freiné et des odeurs désagréables se dégagent. Si c'est le cas, on peut étaler le compost quelques heures au soleil ou le mélanger avec du compost sec ou de la terre sèche.

Pas assez d'humidité : les déchets deviennent secs, les micro-organismes meurent et le processus s'arrête. Il faut alors arroser le compost.

Règle n° 5 :

Rendre visite à son compost

Bien surveiller son compost, par exemple au moment de l'apport de déchets frais, permet de détecter un excès ou un déficit d'humidité, des zones mal décomposées, des odeurs... À partir de là, les interventions sont faciles et prennent en général peu de temps.



7// FICHE PRATIQUE B

À chaque problème une solution



■ Odeur d'ammoniaque ?

Mélange trop riche en matières azotées : rajouter des matières carbonées

Température excessive : brasser

Manque d'oxygène (trop humide) : brasser, étaler et laisser ressuyer par météo favorable, éventuellement ajouter des matériaux secs de même état d'évolution, du compost mûr ou de la terre sèche.

■ Ne chauffe pas ?

Manque d'oxygène : brasser et retourner pour aérer

Excès d'humidité : laisser ressuyer ou ajouter des matériaux secs

Trop sec : brasser et arroser ou rajouter des matières humides

Manque d'azote : brasser et incorporer des matières vertes

Volume trop petit : prévoir de stocker des matières et préparer un nouveau mélange plus conséquent

Excès de porosité, l'air circule trop bien : rajouter des fractions fines ou retirer les fragments trop grossiers, humidifier.



■ Petites mouches (mouche du vinaigre, drosophile) ?

Restes de repas ou fruits gâtés en surface de pile : couvrir de broyat, de tonte de gazon, de feuilles ou saupoudrer de poudre de roche ou de cendres (assurer un courant d'air espace libre de 10 cm jusqu'au couvercle).

■ Mouches d'un bleu métallique ?

Résidus de viande, poissons ou excréments : renoncer dorénavant à ces matières qui sont déconseillées.

8/ FICHE PRATIQUE C

Quand et comment utiliser son compost



■ Reconnaître le bon moment

Le processus de compostage domestique peut prendre de deux mois à deux ans selon les déchets utilisés et l'effort fourni.

Comment savoir que votre compost est mûr ?

Un compost mûr se caractérise par un aspect homogène, une couleur sombre, une agréable odeur de terre de forêt et une structure grumeleuse qui s'émiette. Sa texture est fine et friable.

Dans un compost mûr, vous n'arrivez plus à identifier les déchets de départ, à l'exception des déchets qui ne se décomposent pas (coquillages et coquilles d'œuf entre autres) ou difficilement (trognons de chou, morceaux de bois). Vous pourrez alors faire suivre à ces déchets récalcitrants un nouveau cycle de compostage.

En cas de doute, vous pouvez tester votre compost, en semant des graines de cresson dans des petits pots remplis de compost.

Il ne germera pas, ou mal, si le compost n'est pas mûr.

■ Utiliser le compost à bon escient

Avant maturité

Vous pouvez disposer votre compost avant maturité en paillage sur la terre, au pied des arbres ou sur des cultures déjà avancées. Mais vous devrez attendre plusieurs semaines voire plusieurs mois avant de l'incorporer au sol car, immature, un compost peut nuire aux jeunes plants.

À maturité

Un compost à maturité peut avoir de nombreux effets bénéfiques sur le sol et les végétaux. Il peut être utilisé de deux manières différentes :

- pour augmenter le taux de matière organique dans le sol,
- pour améliorer la capacité de rétention en eau et la porosité du sol.

UNE QUESTION ? UN DOUTE ?



SERVICE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS DE L'ARC MOSELLAN

Zone Artisanale
57920 HOMBURG-BUDANGE

Tél. : 03 82 83 21 57
dechets@arcmosellan.fr

Siège de la communauté
de communes
8 rue du Moulin
57920 BUDING

www.arcmosellan.fr



Suivez-nous
sur Facebook



Devenez vous aussi un éco-citoyen,
c'est facile !